

DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 91.00.610.001.1 DU 30 AVRIL 1991

Dispositif mesureur de charge MATHIEU modèle MATHIBAS Bascules à équilibre automatique MATHIEU modèle ECOFLASH

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE - INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

Société MATHIEU, 855, rue de l'Horlogerie,
62400 Béthune.

DEMANDEUR

Société TESTUT, 855, rue de l'Horlogerie, BP 11,
62401 Béthune Cedex.

OBJET

La présente décision transfère à la société précitée le bénéfice de l'approbation de modèle accordée à la société MATHIEU :

– par la décision n° 90.1.04.636.1.3 du 9 mars 1990 (1) pour le dispositif mesureur de charge modèle MATHIBAS,

– par la décision n° 88.1.55.626.1.3 du 10 novembre 1988 (2) pour les bascules modèle ECOFLASH,

fabriqués par la société MATHIEU.

CARACTERISTIQUES

Les caractéristiques de ces modèles sont identiques à celles des modèles approuvés par les décisions précitées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision est identique à celui fixé par les décisions précitées.

LIMITE DE VALIDITE

Les limites de validité mentionnées dans les décisions précitées ne sont pas modifiées.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :
PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR GENERAL
DE L'INDUSTRIE :

L'INGENIEUR GENERAL DES MINES,
M. GERENTE

(1) Revue de Métrologie, mars 1990, page 392

(2) Revue de Métrologie, novembre 1988, page 1078.